

PROFIL

Population	Plus de 342 000 habitants (2014) [1]	
Participation à la collecte des matières organiques		Nombre de logements desservis par la collecte des matières organiques
	Maisons unifamiliales, plex et multilogements (collecte à la rue)	Environ 80 000 log. (100%)
	Multilogements (collecte en vrac)	10 107 log. (77%) répartis dans 68 immeubles : - 2 imm. de 20 à 29 log. - 4 imm. de 30 à 49 log. - 6 imm. de 50 à 99 log. - 44 imm. de 100 à 199 log. - 12 imm. de 200 log. et plus

CONTEXTE

Politiques	<ul style="list-style-type: none"> - Provincial : Obligation pour les multilogements de fournir un programme de recyclage des matières recyclables, pas appliquée - Plan régional, 2014 : Tous les multilogements doivent avoir un programme de recyclage pour les matières organiques - Ville, 2002 : Adoption du principe d'équité entre tous les citoyens à l'égard des occasions de diversion des matières résiduelles et de l'obligation d'utiliser les services municipaux de collecte - Ville, 2012 : Objectif global de diversion de 80 % pour 2014 [2] 	
Caractéristiques	- Augmentation importante lors des dernières années de la population et du nombre de multilogements, notamment de grande taille et avec des commerces au rez-de-chaussée	
Chronologie	2005	Implantation de la collecte des matières organiques auprès des maisons unifamiliales
	2007-2008	Implantation de la collecte des matières organiques auprès des multilogements

DÉMARCHE D'ISÉ SPÉCIFIQUE AUX MULTIOGEMENTS

Démarche d'implantation	Propriétaires, immeubles construits avant 2005	Occupants
	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre annonçant le programme - Service d'accompagnement par 5 ressources de la Ville (visite des lieux pour évaluer les besoins) 	
	Propriétaires, immeubles construits depuis 2005	
	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure d'approbation du Plan de développement avant la construction : la Ville révise et commente la conformité du Plan 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre d'information, sur demande, équipements et outils ISÉ remis (demandés surtout par les immeubles construits avant 2005) - Équipe verte mise en place par les occupants dans certains immeubles



Outils	- Guide, aimant, affiches de signalisation pour l'immeuble, salle de chute et contenants
Relance et récurrence	- Après l'implantation, suivi par la Ville du respect des exigences, relance des activités ISE auprès des immeubles problématiques - Lettre aux propriétaires / gestionnaires d'immeubles dont le programme de triage à la source n'est pas conforme - Site Internet

MODALITÉS DE COLLECTE PROPRES AUX MULTILOGEMENTS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Exigence	<ul style="list-style-type: none"> - La plupart des multilogements construits avant 2005 sont typiquement munis d'une chute à déchets - Depuis 2005, obligation d'installer une chute à 3 fractions pour les nouveaux immeubles 		
Contenant de tri et de transfert	<ul style="list-style-type: none"> - Minibac, fourni par la Ville, payé par le propriétaire qui peut refacturer les occupants au prix coûtant - Sacs de papier et de plastique (compostables ou non) acceptés 	<ul style="list-style-type: none"> - Sac bleu, fourni par la Ville, payé par le propriétaire qui peut refacturer les occupants au prix coûtant 	s.o.
Contenant de collecte en commun	Bâtiments construits avant 2005		
	<ul style="list-style-type: none"> - Bac roulant de 240 L ou 360 L, parfois conteneur 1,7 v³, de couleur verte 	<ul style="list-style-type: none"> - Bac roulant de 360 L, bleu 	<ul style="list-style-type: none"> - Conteneur 3 et 4 v³, gris, noir ou brun
Lieu d'entreposage	Bâtiments construits depuis 2005		
	<ul style="list-style-type: none"> - Conteneur, grandeurs variables, vert, pas de limite de volume 	<ul style="list-style-type: none"> - Conteneur, grandeurs variables, bleu 	<ul style="list-style-type: none"> - Conteneur, grandeurs variables, gris, noir ou brun
Lieu d'entreposage	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments construits avant 2005, typiquement avec chute à déchets : contenants pour les matières organiques et recyclables ensemble, soit dans la salle à déchets ou ailleurs; tous les bâtiments doivent être adaptés pour l'aménagement de contenants - Bâtiments construits depuis 2005 : dans la salle d'entreposage, obligation d'avoir une capacité d'entreposage d'une semaine 		
Collecte	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence : 1X / semaine pour les 3 fractions - Matières organiques : route spécifique pour les multilogements 		

RESPONSABILITÉS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Fourniture des contenants	Multilogements construits avant 2005		
	Ville	Propriétaire	
	Multilogements construits depuis 2005		
	Ville, payés par le propriétaire		
Collecte	Ville		

ENCADREMENT

Outils	Réglementaires	<ul style="list-style-type: none">- Depuis 2013, les occupants doivent trier à la source 4 fractions (résidus alimentaires, résidus verts, matières recyclables et déchets) Bâtiments construits avant 2005 : <ul style="list-style-type: none">- La Ville peut arrêter les services de collecte si les non-conformités ne sont pas corrigées Nouveaux immeubles, construits depuis 2005 : <ul style="list-style-type: none">- Le plan de développement de l'immeuble doit être approuvé par le département de la Ville responsable de la gestion des déchets- Le propriétaire doit payer les contenants et les outils de récupération avant de pouvoir construire Règlementation envisagée : <ul style="list-style-type: none">- Exigences techniques pour les chutes à 3 fractions afin de pallier des problèmes de fonctionnement- Exigences de volume pour les conteneurs de matières organiques
	Économiques	<ul style="list-style-type: none">- Immeubles construits depuis 2005 : caution exigée par la Ville en lien avec le bon fonctionnement de la chute à 3 fractions

RÉSULTATS SPÉCIFIQUES AUX MULTILOGEMENTS

Performance	<ul style="list-style-type: none">- Taux de capture des matières organiques : environ 20 % (estimation qualitative)- Caractérisation réalisée par la région : résultats non disponibles- Évolution vers un programme régulier d'audits
Satisfaction	<ul style="list-style-type: none">- Groupe de discussion d'occupants et de gestionnaires (2007-2008) : résultats non disponibles

OPINION SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

- Réaliser des activités d'ISÉ terrain (ex. : accompagnement de propriétaires/gestionnaires, rencontres d'information avec les occupants).
- Obliger la séparation à la source des matières organiques par une réglementation municipale.
- Dédier des ressources spécialisées au sein de la Ville (ex. : pour accompagner les propriétaires/gestionnaires, pour donner de l'information aux occupants, pour effectuer les contrôles sur le terrain).
- Réaliser la collecte des matières organiques par des services de la Ville, et non par des services privés afin d'assurer la conformité du programme.
- Placer tous les équipements (ex. : contenants) à l'intérieur afin de réduire la contamination (ex. : dépôts de matières organiques dans les déchets par des non-résidents).
- Imposer des exigences pour les chutes à 3 fractions afin d'assurer leur bon fonctionnement et éviter des problèmes de contamination.
- Structurer le programme de façon à avoir des données de performance pour convaincre les récalcitrants (ex. : tonnage de matière organique récupéré par immeuble).

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. City of Markham. 2015. Markham Economic Profil. 2014. Tiré de <https://www.markham.ca/wps/wcm/connect/markhampublic/52bdf4e-a2ce-46d1-b8b2-5ce-02b5a3a7e/Economic+Profile+Markham+2014.pdf?MOD=AJPERES&CACHEID=52bdf4e-a2ce-46d1-b8b2-5ce02b5a3a7e>
2. City of Markham. (2012). « The Best of the Best » Markham's Roadmap to 80% Diversion. Tiré de [https://www.markham.ca/wps/wcm/connect/markhampublic/4cb8abf1-02ac-4385-b8c2-e8cf47cb5465/FINAL+Waste+Strategy+\(3\).pdf?MOD=AJPERES&CACHEID=4cb8abf1-02ac-4385-b8c2-e8cf47cb5465](https://www.markham.ca/wps/wcm/connect/markhampublic/4cb8abf1-02ac-4385-b8c2-e8cf47cb5465/FINAL+Waste+Strategy+(3).pdf?MOD=AJPERES&CACHEID=4cb8abf1-02ac-4385-b8c2-e8cf47cb5465)

Représentants municipaux consultés :

Claudia Marsales, Senior Manager, Waste and Environmental Management, Ville de Markham, communication personnelle, 28 octobre 2015.

Michael Di Pasquale, Supervisor, Waste Management Operation, Ville de Markham, communication personnelle, 28 octobre 2015.